

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre, à dix-huit heures quinze, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit septembre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Absent.....	05

Étaient présents : Mesdames et messieurs, BERGER Jean-Hugues, BROSSARD Sophie, COGNARD Karine, DE FARCY DE PONT FARCY Astrid, LE GOFF Philippe, MINAULT Vincent, PENINON Jean-Pierre, ROL Théo VANDAMME Lionel et WOZNY Philippe

Absents excusés :
PLAULT Patrick - Pouvoir donné à Mme BROSSARD Sophie
BARTHELEMY Karine - Pouvoir donné à M. BERGER Jean Hugues
MARCHAIS Caroline - Pouvoir donné à M. PENINON Jean-Pierre
ANTIGNY Valérie
BARDOUX Vanessa

Secrétaire de Séance : Sophie BROSSARD

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil municipal

- Approuve le compte rendu de la séance précédente.

2022/08 - n°1 Budget principal : Décision modificative n°2

M. le Maire indique qu'il convient de procéder à des réajustements des crédits budgétaires votés initialement

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

Sens	Opération	Imputation	Libellé	DM 2
DI	N° 95 : école	21312	Bâtiment scolaire	- 214 400.00 €
DI	N° 105 : ACQUISITION FONCIERE	2118	Autres terrains	+ 202 500.00 €
DI	N° 100 : ACQUISITION MATERIEL	21571	Matériel roulant voirie	+ 11 900.00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

Adopte, à l'unanimité, la décision modificative apportée au Budget Communal 2022 telle qu'elle est proposée ci-dessus.

2022/09 - n°2 Révision PLU : modifications PADD et OAP

M. le Maire présente à l'assemblée la version numéro 3 du projet d'aménagement et de développement durables et des orientations d'aménagement et de programmation.

Ces documents sont validés par les membres du conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES :

18 septembre 2022 à 18 h 00 : Inauguration de la ZAC

Le Conseil Municipal décide de diminuer les amplitudes horaires de l'éclairage public de la façon suivante :

Extinction à 22 h 00 au lieu de 23 h 00

Allumage à 6 h 00 au lieu de 5 h 30

Prochains Conseils Municipaux :

Vendredi 14 octobre 2022 à 18 h 45

Vendredi 9 décembre 2022 à 18 h 45

Vendredi 6 janvier 2023 à 18 h 45

La séance est levée à 19 h 15